

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 01 /2017

Rabat, le 26/01/2017

ONSSA : Bilan des contrôles durant l'exercice 2016

Le bilan des contrôles et des inspections effectués par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) au cours de l'année 2016, se présente comme suit :

✓ Contrôle des denrées alimentaires :

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **81.000** visites de contrôle sur le terrain dont **32.300** en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - au contrôle de **2.003.700 tonnes** de produits alimentaires (soit **42%** de plus par rapport à l'année 2015) ;
 - à la saisie et destruction de **4.700 tonnes** de produits impropres à la consommation (*soit 21% de moins* par rapport à l'année 2015).
 - A la transmission au parquet de **2.600** dossiers pour jugement (soit **18%** de moins par rapport à l'année 2015).
- **A l'importation** : le contrôle de **15,666 Millions de tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issue de ces contrôles, **51.500 certificats d'admission** ont été délivrés et **5.100 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **3,6 Millions de tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés (**+18%** par rapport à l'année 2015) et ont abouti à la délivrance de **98.000** certificats sanitaires et phytosanitaires.

✓ Autres contrôles :

En plus des contrôles des produits alimentaires, l'ONSSA a mené durant l'année 2016 d'autres actions de contrôles qui ont concerné le :

- contrôle phytosanitaire de **690 Millions de plants** et de **850.800 tonnes** de produits végétaux non alimentaires et substrats ;
- contrôle variétale de **1.836.000 Qx** de semences et **40 Millions de plants** ;
- contrôle de conformité de **654.600 tonnes d'engrais** et **53.000 tonnes de pesticides** ;

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.maSite web: www.onssa.gov.ma

- contrôle sanitaire à l'importation de **18.860 animaux et 15 Millions de poussins d'un jour et œufs** à couvrir.

✓ Agréments et autorisations :

Par ailleurs, l'ONSSA a poursuivi son programme ambitieux visant l'agrément et/ou l'autorisation de tous les établissements qui transforment, conditionnent, stockent et commercialisent les produits alimentaires conformément aux dispositions de la loi 28-07 relative à la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires. Ainsi, **874 nouveaux** établissements ont été agréés ou autorisés en 2016, ce qui porte le nombre total à **4.965** depuis le lancement de cette opération. Ce programme d'agrément sera poursuivi en 2017 et 2018 pour couvrir la totalité des établissements agroalimentaires qui sont estimées à **7.500 unités** ; Ceci permettra à l'ONSSA de mieux réaliser les contrôles des aliments mis sur le marché et rassurer ainsi le consommateur sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments achetés.

L'ONSSA invite les consommateurs à s'assurer de l'existence des informations obligatoires sur l'emballage notamment l'adresse de fabrication, le nom de l'importateur, le numéro d'agrément de l'ONSSA, la date limite de consommation, etc.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

Site web: www.onssa.gov.ma